

Département
des YVELINES

—
Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye
—

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA
BOUCLE DE LA SEINE

Correspondances à
adresser à la C.C.B.S.

51-57 bd de la
République
Bat 4 - CS 60507
78403 Chatou cedex

Nombre de Conseillers :

En exercice 28

Présents : 28

Votants : 28

MAIRIE DE CHATOU
REÇU LE

09 FEV. 2009

N° :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BOUCLE DE LA SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 04 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le quatre février, la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine, légalement convoquée, s'est réunie en Mairie de Chatou, sous la présidence de Monsieur Christian MUREZ, Président de la C.C.B.S.

OBJET DE LA DELIBERATION 11 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA C.C.B.S. DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE T.V.O.

Etaient présents :

M. Christian MUREZ, Maire-Adjoint de Chatou, Président,
M. Robert VARESE, Maire du Vésinet, 1^{er} Vice-président,
M. Jean-François BEL, Maire de Montesson, 2^{ème} Vice-président,
M. Jean-Roger DAVIN, Maire de Croissy-sur-Seine, 3^{ème} Vice-président,
M. Alexandre JOLY, Maire de Houilles, 4^{ème} Vice-président,
M. Arnaud de BOURROUSSE, Maire de Carrières-sur-Seine, 5^{ème} Vice-président,
M. Pierre FOND, Maire de Sartrouville, 6^{ème} Vice-président,
Mme Martine DEGROTT, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre titulaire,
M. Thierry DOLL, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre titulaire,
M. Thierry REGNIER, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre titulaire,
M. Ghislain FOURNIER, Maire de Chatou, membre titulaire,
Mme Michèle GRELLIER, Maire-adjoint de Chatou, membre titulaire,
Mme Pascale LERY, Maire-Adjoint de Chatou, membre titulaire,
Mme Françoise ANDRE, Maire-Adjoint de Croissy-sur-Seine, membre titulaire,
M. Philippe ARNOLD, Maire-Adjoint de Croissy-sur-Seine, membre titulaire,
M. René MARTIN, Conseiller Municipal Délégué de Croissy-sur-Seine, membre titulaire,
Mme Sylvie AID, Maire-Adjoint de Houilles, membre titulaire,
M. Michel MOSSANT, Maire-Adjoint de Houilles, membre titulaire,
M. Grégory LECLERC, Conseiller-municipal de Houilles, membre suppléant,
M. Jean-Yves GALET, Maire-Adjoint de Montesson, membre titulaire,
Mme Nicole BRISTOL, Maire-Adjoint de Montesson, membre suppléant,
Mme Martine PIOFRET, Maire-Adjoint de Montesson, membre suppléant,
Mme Dominique AKNINE, Maire-Adjoint de Sartrouville, membre titulaire,
M. Michel PAPE, Maire-Adjoint de Sartrouville, membre titulaire,
M. Denis CATELLE, Conseiller Municipal Délégué de Sartrouville, membre suppléant,
Mme Françoise de CUPPER, Maire-Adjoint du Vésinet, membre titulaire,
Mme Nadine LANG, Maire-Adjoint du Vésinet, membre titulaire,
M. André MICHEL, Conseiller Municipal du Vésinet, membre titulaire.

Etaient présents sans voix délibérative :

Mme Eliane BELLIE, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre suppléant,
M. Bruno MACHIZAUD, Conseiller Délégué de Croissy sur Seine, membre suppléant,
M. Lucien DESVAUX, Conseiller Municipal du Vésinet, membre suppléant.

Absents excusés :

Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT, Maire-Adjoint de Houilles, membre titulaire,
Mme Martine GUICHENDUC, Maire-Adjoint de Montesson, membre titulaire,
M. Gérard VENAULT, Maire-Adjoint de Montesson, membre titulaire,
M. Raynald GODART, Maire-Adjoint de Sartrouville, membre titulaire,
M. Gérard BERTIN, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre suppléant,
M. Christian FAUR, Maire-Adjoint de Chatou, membre suppléant,
M. Patrice LECHEVALIER, Maire-Adjoint de Chatou, membre suppléant,
M. Charles GHIPPONI, Maire-Adjoint de Croissy sur Seine, membre suppléant,
M. Thierry MICOR, Maire-Adjoint de Houilles, membre suppléant,
Mme Consuelo LOMBART, Maire-Adjoint de Sartrouville, membre suppléant,
M. Roger Vlieghe, Maire-Adjoint du Vésinet, membre suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Michelle GRELLIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
BOUCLE DE LA SEINE DU 4 FEVRIER 2009.**

DELIBERATION N°11

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA C.C.B.S. DE SIGNER UN
PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE T.V.O.**

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles 2044 à 2068 du code civil,

Vu la convention d'exploitation du réseau R'BUS signée le 11 mai 1985 entre la Société des Transports du Val d'Oise et la ville d'Argenteuil agissant au nom des communes d'Argenteuil, Bezons et Sartrouville en vertu d'un protocole intercommunal de la même date et modifié en 1997,

Considérant qu'à sa création en 2006 et de par sa compétence statutaire en matière de Transports, la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine s'est automatiquement substituée à la commune de Sartrouville dans le cadre de sa relation contractuelle avec la commune d'Argenteuil (*à laquelle s'est substituée par ailleurs et pour les mêmes raisons la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons*),

Considérant qu'à compter de 2006, il revenait à la C.C.B.S. de régler auprès de la société TVO la participation financière de Sartrouville au réseau R'BUS,

Etant entendu que pour fixer la participation due pour 2006 par Sartrouville, le conseil municipal de Sartrouville a autorisé Monsieur le Maire de Sartrouville le 15 décembre 2005 à signer – au titre de visa - l'avenant n°48 fixant la participation financière pour 2006 à 138 336 € TTC mais que cet avenant, présenté à la signature de Monsieur le Maire de Sartrouville en janvier 2006, n'a jamais été visé par Monsieur le Maire de Sartrouville qui n'était plus compétent à compter de 2006 et n'a pas été visé par le Président de la C.C.B.S. dans la mesure où la délibération adoptée par le conseil municipal de Sartrouville en 2005 ne pouvait le lui permettre,

Considérant qu'aujourd'hui, la somme de 138 336 €, due par la C.C.B.S. à la société TVO, n'a toujours pas été réglée,

Considérant que seule la conclusion d'une transaction permettrait à la C.C.B.S. de régler les sommes dont elle est redevable, la conclusion d'un nouvel avenant ne permettrait pas de régler cette participation dans la mesure où cette convention d'exploitation est arrivée à échéance en 2007 et qu'une nouvelle convention a depuis été conclue entre la société TVO, la C.C.B.S. et la C.A.A.B.,

Où l'exposé de Monsieur Alexandre JOLY, Vice-président en charge de la Voirie, de la Circulation et des Transports,

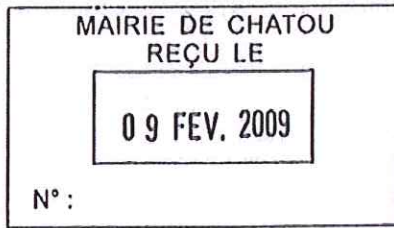
Après avoir délibéré,

DECIDE :

- ✓ D'APPROUVER le protocole transactionnel permettant le règlement des sommes dues par la C.C.B.S.
- ✓ D'AUTORISER son Président à signer ledit protocole avec la société TVO.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont au registre signé les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président de la Communauté de
Communes de la Boucle de la Seine,
*Communauté de Communes
de la Boucle de la Seine
(Valines)*
Christian MUREZ,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite



La présente délibération publiée le
05.02.09 est exécutoire à la date
du 06.2.09 en application de
l'article L 2131-1 du C.G.C.T.

Attestation d'arrivée
en date du 06.02.2009
à la Sous-Préfecture de
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

MONTÉSSON, le 12.2.2009
Le Président,

